

Le prononcé du Président

Le 14 décembre 2021, la section "Union économique et monétaire et cohésion économique et sociale" du Comité économique et social européen (CESE) a souhaité auditionner le Président du CESER dans le cadre des travaux qu'elle mène sur « les atouts des régions ultrapériphériques (RUP) pour l'Union européenne ».

Lors de cette séquence, les mots de bienvenue et d'ouverture ont été présentés par M.Stefano PALMIERI, Président de la section Union économique et monétaire et cohésion économique et sociale (ECO) du CESE européen.

S'en est suivi la présentation du projet d'avis du CESE "Les atouts des régions ultrapériphériques pour l'Union européenne" par M.Jöel DESTOM, rapporteur (Groupe Diversité Europe, CESE) et M.Gonçalo LOBO XAVIER, co-rapporteur (Groupe des Employeurs, CESE)

Puis, les représentants des gouvernements nationaux et des institutions européennes ont pris la parole :

- M.Stephane BIJOUX, Membre du Parlement européen, Rapporteur du Rapport du PE "Vers un renforcement du partenariat avec les régions ultrapériphériques de l'Union",
- M.Ángel Víctor TORRES PÉREZ, Membre du Comité des Régions, rapporteur de l'avis du CdR sur "Le rapport de la Commission européenne sur la mise en œuvre du partenariat stratégique renouvelé avec les régions ultrapériphériques de l'UE", Président du gouvernement des îles Canaries,
- Mme Monika HENCSEY, Directrice du budget, de la communication et des affaires générales, DG REGIO, Commission européenne

Les auditions des Présidents des CESER des RUP ont commencé.

- > Ariane FLEURIVAL, Présidente du Conseil économique, social, environnemental, culturel et éducatif (CESECE) Guyane ne pouvant être présente, a présenté une contribution écrite
- > Christophe WACHTER, Président du Conseil Économique et Social Régional de Guadeloupe
- > Philippe VILLARD, Membre du Conseil Économique, Social, Environnemental, Culturel et Éducatif de Martinique
- > Julien GUMBS, Président du Conseil Économique, Social et Culturel de Saint-Martin
- > Dominique VIENNE, Président du Conseil Régional Économique, Social et Environnemental de la Réunion
- > Abdou DAHALANI, Président du Conseil économique, social et environnemental de Mayotte,
- > José Ivo CORREIA, Président du Conseil Économique et Social de la Région Autonome de Madère
- > Gualter FURTADO, Président du Conseil de Concertation Économique et Sociale Région Autonome des Açores
- > José Cristóbal GARCÍA GARCÍA, Président du Conseil économique et social des îles Canaries



Le contexte géopolitique dans lequel nous évoluons aujourd'hui nous oblige à reconstruire notre vision des Régions ultra-périphériques (RUP) dans un monde instable, où les enjeux maritimes notamment dans la zone indo-pacifique, sont devenus essentiels.

Dans ce nouveau paradigme, les RUP constituent des leviers stratégiques et peuvent devenir les véritables ambassadrices d'une diplomatie européenne environnementale.

Pour cela, nous pouvons collectivement réinventer une Europe territoriale, une Europe océanique qui se fonde avec et à partir de ses RUP.

Un vrai chemin a été accompli depuis plus de 15 ans, comme le relevait déjà le CESER Réunion, dans sa contribution du 30 janvier 2017, rédigée en vue de l'élaboration du mémorandum des RUP 2017 : « Depuis 2004, à travers ses travaux en faveur des RUP, la Commission européenne s'attache à faire reconnaître

et donc prendre en compte leurs spécificités, facteurs de handicaps de développement. Les différentes Communications produites à cet effet démontrent l'évolution de sa volonté en ce domaine. Reposant de prime abord sur la définition d'axes stratégiques communs, puis sur la valorisation de leurs atouts uniques et, plus récemment, en cohérence avec les orientations « Europe 2020 », à chaque fois, il s'est agi d'approfondir et de dynamiser la dimension d'ultra-périphérie de l'Union européenne (UE). »

La prochaine Communication des RUP en mai 2022 devra traiter de nombreux sujets prioritaires, dont les solidarités, le développement des compétences, l'économie bleue, les connectivités aériennes, maritimes et numériques, la lutte contre les effets du changement climatique, la protection de la biodiversité, ou encore la sécurité maritime car là, se situent nos enjeux territoriaux de demain.

Trois axes de planification stratégique à 10 ans s'imposent pour structurer cette nouvelle politique d'une Europe océanique, **avec et pour** ses RUP :

- **accompagner** fortement les RUP dans les transitions écologiques et numériques, pour développer les compétences dans ces domaines et encourager particulièrement un tourisme durable ;
- **soutenir** la compétitivité des RUP dans l'UE et à l'international pour favoriser une véritable insertion régionale, à laquelle devra fortement contribuer une compagnie régionale maritime et aérienne ;
- rendre « **RUP compatibles** » les objectifs de convergence sociale et climatique, en faisant de ces « bouts d'Europe » les avant-postes de ces transformations sociétales.

Ces trois axes devront être incarnés à travers un triptyque opérationnel qui s'appuie sur :

- une concertation des forces sociales et économiques de la société civile organisée, pour renforcer l'appropriation **par tous et avec tous**, de ce destin européen ;

- une contractualisation ambitieuse qui repose sur l'article 349 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE), mais aussi sur l'utilisation de l'ensemble des dispositifs de financements européens, tels que le Mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE), géré par Horizon Europe, qui financerait nos infrastructures de connectivités à rayonnement européen dans la zone Océan indien ;
- la construction d'une gouvernance territoriale pour faire émerger cette Europe océanique autour d'un nouveau centre indo-pacifique, plutôt qu'un seul centre continental.

La réussite de cette Europe océanique et de ses RUP passera par la référence à une boussole stratégique qui garantisse à ces « bouts d'Europe » :

- une gouvernance territoriale;
- une souveraineté, en particulier numérique ;
- des infrastructures de premier niveau ;
- des compétences adaptées au futur et une vraie agilité ;
- une valorisation des identités culturelles.

Dans sa contribution du 30 janvier 2017 en vue de l'élaboration du mémorandum des RUP 2017, le CESER Réunion rappelait le fait que l'article 349 du TFUE conforte cette logique différenciée pour chaque RUP : *« Sans pour autant remettre en cause le traitement global des RUP par l'UE, au demeurant nécessaire, reconnaissant leurs handicaps communs, il est fondamental que leurs caractéristiques propres soient en effet mieux considérées et exploitées.*

En ce sens, la reconnaissance par la Commission européenne de la différenciation des RUP a mené à envisager, pour chacune, des pistes spécifiques. Il s'agit aujourd'hui de concrétiser encore davantage cette volonté d'avoir une prise en compte bien plus complète que par le passé de leur situation dans le spectre de la politique européenne.

Le fondement juridique du concept d'ultra-périphérie, reposant à l'origine sur une réalité géographique et économique particulière, a été confirmé et renforcé, avec, en corollaire, la nécessité d'un traitement spécifique au bénéfice des RUP. »

C'est pourquoi, l'élaboration et la mise en œuvre d'un Pacte RUP territorial se révèlent nécessaires pour favoriser l'emploi et lutter contre la pauvreté. Ces mesures devront soutenir les membres les plus vulnérables de la société, dont les enfants, les jeunes, les demandeurs d'emploi. Investir notamment dans un programme d'apprentissage renforcé permettra à la jeunesse des RUP, dont le niveau d'intégration sur le marché du travail reste faible, d'obtenir de meilleures chances de se professionnaliser et, par là, de s'insérer.

L'UE pourrait surtout innover en accordant un soutien spécifique aux porteurs de projet issus des RUP, au travers d'une **agence territoriale d'accompagnement**. Celle-ci apportera les compétences d'ingénierie administrative et technique, et assurera le portage financier rendu nécessaire par les délais de règlement des fonds européens, qui empêche actuellement à de trop nombreuses initiatives de naître et prospérer.

Sur le sujet crucial de la transition écologique, l'UE aura aussi un rôle majeur à jouer pour promouvoir l'indépendance énergétique de ses RUP, en investissant dans des sources d'énergie renouvelable territoriales, telles que le photovoltaïque et la biomasse, ou encore les Cultures intermédiaires à vocation énergétique (CIVE).

Dans sa contribution du 30 janvier 2017 en vue de l'élaboration du mémorandum des RUP 2017, le CESER Réunion soulignait : *« Les réponses à apporter, pour chacun des territoires*

concernés, doivent s’inscrire dans une approche globale cohérente, afin de construire, en accord avec les parties prenantes, un véritable pacte territorial d’ensemble et durable qui devra, à la fois :

- intégrer l’ensemble des schémas et programmes existants ou en cours de réalisation afin de garantir la cohérence de l’action publique ;*
- ordonner les priorités (degré d’urgence à court, moyen et/ou long termes) en privilégiant les mesures novatrices, créatrices tant d’activités que d’emplois en faveur de notre territoire ;*
- dresser le calendrier d’exécution des actions ;*
- déterminer l’ensemble des moyens à déployer ;*
- garantir la stabilité de l’environnement juridique et pérenniser les dispositifs lisibles sur le long terme tout en ouvrant la possibilité d’apporter les ajustements nécessaires dans un souci d’optimiser leur efficacité ;*
- faire l’objet d’une évaluation régulière. »*

Nous sommes conscients que le fonctionnement de l’UE repose sur le principe que les politiques communes sont élaborées au service d’intérêts communs.

Cela suppose une solidarité entre ses Etats membres et ses citoyens, en vue de la réalisation d’ambitions partagées, telles que les transitions vertes et numériques. Les RUP ne partent pas du même point de départ. C’est pourquoi l’article 349 du TFUE doit, plus que jamais, constituer ce levier d’équité qui donne tout son sens à l’effort contributif de chaque RUP à la construction Européenne.

Le Président

DOMINIQUE VIENNE